



Nom :	
Prénom :	
Société/Association :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
Téléphone :	

Concierge : M. Patrick MONNARD – tél. 076 389 45 05

Demande de location pour locaux à la salle Communale des Délices

A retourner, dûment complétée, à la Mairie du Grand-Saconnex.

Dernier délai : 30 jours avant la location

Grande Salle	<input type="checkbox"/> (300 personnes autorisées/200 assises)	
Petite Salle	<input type="checkbox"/> (60 personnes autorisées/50 assises)	
Cuisine froide	<input type="checkbox"/>	
Cuisines chaude et froide	<input type="checkbox"/>	
Scène (<i>uniquement avec la grande salle</i>)	<input type="checkbox"/>	
Loges (<i>uniquement avec la grande salle</i>)	<input type="checkbox"/> (2 maximum)	
Jeux de lumière (<i>spots couleurs sur scène</i>)	<input type="checkbox"/>	
Sonorisation (<i>uniquement avec la grande salle</i>)	<input type="checkbox"/> micro s/fil (2 max.) <input type="checkbox"/> micro avec fil (3 max.)	
Piano (<i>sur la scène</i>)	<input type="checkbox"/>	
Panneaux d'exposition	<input type="checkbox"/> (2 maximum)	
Ecran	<input type="checkbox"/>	
Beamer	<input type="checkbox"/>	
Tables rondes avec nappage (<i>uniquement avec la grande salle</i>)	<input type="checkbox"/> (6 maximum)	
Machine à café (<i>uniquement avec la petite salle</i>)	<input type="checkbox"/>	
Vaisselle/couverts (4 CHF/pers)	<input type="checkbox"/>	
Tables « mange-debout »	<input type="checkbox"/> (9 maximum – chf 35.-/pc)	
Nombre de tables	(25 maximum)	
Nombre de chaises	(150 maximum)	
Nombre de personnes		
Vente de boisson/buvette Si oui télécharger le formulaire LRDBHD en ligne (guichet virtuel) * * https://www.ge.ch/inscription-aux-e-demarches/catalogue	<input type="checkbox"/>	
genre de manifestation :	<input type="checkbox"/> publique <input type="checkbox"/> privée	
(programme/détails) :		
date et durée :	le	de
préparation et répétition :	le	de
présence technique :		
feux ouverts	<input type="checkbox"/> oui (réchauds à combustion, arbre de Noël avec bougies, torches, etc.)	<input type="checkbox"/> non
Les éléments de décors sont interdits, sauf autorisation préalable de la Mairie (article 16, alinéa c, du règlement de location des locaux communaux).		
service du feu (pompiers) :		

Il déclare en outre avoir connaissance du document « Règlement de location des locaux communaux », arrêté par le Conseil administratif et assumer la responsabilité de son application. Par ma signature, j'atteste de l'authenticité des informations transmises ci-dessus.

Date:	Signature:
-------	------------